



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
25 FÉVRIER 2019 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 19-02-12

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 25 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-02-12

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of February 25, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 7 et 1 citoyen s'adresse au conseil. La période de questions se termine à 19 h 13.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 janvier 2019 et de la réunion extraordinaire du 13 février 2019

RÉSOLUTION N° 19-02-13

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 janvier 2019 et de la réunion extraordinaire du 13 février 2019

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 janvier 2019 et de la réunion extraordinaire du 13 février 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 janvier 2019 et de la réunion extraordinaire du 13 février 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-02-13

Subject: Adoption of Minutes of January 28, 2019 Regular Meeting and of February 13, 2019 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 28, 2019, and of February 13, 2019 Special Meeting have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 28, 2019, and of February 13, 2019 Special Meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Rapport - ressources humaines
- .3 Liste des commandes - 25 000 \$
- .4 Liste des commandes - 10 000 \$
- .5 Liste des chèques et dépôt directs
- .6 Permis et certificats

6. Entente avec l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce pour le secteur Glenmount

RÉSOLUTION N° 19-02-14

Objet : Entente avec l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce pour le secteur Glenmount

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

RESOLUTION N° 19-02-14

Subject : Agreement with the Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce Borough for the Glenmount sector

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'autoriser le maire et le greffier de la Ville de Mont-Royal à signer l'entente avec la Ville de Montréal, arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, permettant aux résidents du secteur Glenmount de participer aux activités et aux programmes de sports et de loisirs et s'inscrire en même temps/priorité que les résidents de Mont-Royal. Les résidents de Glenmount auront à défrayer les frais applicables aux non-résidents lors de leurs inscriptions;

Le tout, selon les termes et conditions décrits dans l'entente et convenus pour la période du 1 mars 2019 au 31 décembre 2022 et ce, au montant forfaitaire de 40,000\$ (plus les taxes applicables) par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor and Clerk of the Town of Mount Royal to sign an agreement with the Ville de Montreal, Borough of Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce to allow the residents of the Glenmount sector to participate in the sports and recreation activities and programs of the Town of Mount Royal, and; to register at the same time/priority as residents of Mont-Royal. Residents of Glenmount will then be responsible to pay the applicable non-residents fees when at registration time;

All in accordance with the terms and conditions outlined in the agreement and covering the period of March 1st, 2019 to December 31st, 2022 at a total cost of \$40,000 (plus applicable taxes) per year.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Modification au calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal

RÉSOLUTION N° 19-02-15

Objet : Modification au calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De modifier le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil afin de prévoir que la séance du mois d'avril se tiendra le lundi, 29 avril 2019, 19 h, plutôt que le 15 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-15

Subject : Change to the 2019 calendar of regular Town Council meetings

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To change the 2019 calendar of regular Council meetings so that the April meeting will be held on Monday, April 29, 2019, instead of April 15, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

RÉSOLUTION N° 19-02-16

Objet : Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, pour l'année financière 2019;

RESOLUTION N° 19-02-16

Subject : Grant application - program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes"

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize the submission of a grant application to the ministère de la Culture et des Communications du Québec as part of the program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes" for the fiscal year 2019;

De mandater M. Denis Chouinard, chef de division – Bibliothèque, ou en son absence, M. Kevin Whitehall, directeur du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires, pour compléter tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de mandater Mme Ava Couch - directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande;

De confirmer que la Ville de Mont-Royal s'engage à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents, incluant la part correspondante à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Règlement hors-cour - Michael Eifert à titre de locataire du bâtiment exproprié et sis sur le lot 1 679 089

RÉSOLUTION N° 19-02-17

Objet : Règlement hors-cour - Michael Eifert à titre de locataire du bâtiment exproprié et sis sur le lot 1 679 089

ATTENDU QUE le 18 avril 2017, la Ville a publié au Registre foncier du Québec un avis d'expropriation à l'encontre du lot 1 679 089 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le bâtiment situé sur le lot 1 679 089 comptait cinq locataires, dont Michael Eifert;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'expropriation, (R.L.R.Q. c. E-24), ce locataire a reçu une indemnité provisionnelle de 90 000\$;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une indemnité d'expropriation définitive de 315 000\$;

ATTENDU QUE le promoteur a déjà versé la somme de 225 000\$ dans le compte général de la Ville pour couvrir le paiement de cette indemnité finale;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'approuver la transaction à intervenir avec Micheal Eifert, locataire de la bâtisse sise sur le lot 1 679 089 du cadastre du Québec, laquelle règle le dossier portant le numéro de dossier SAI-M-260468-1705 au Tribunal administratif du Québec;

D'attribuer la somme de 225 000\$, reçu du promoteur au versement du solde de l'indemnité d'expropriation définitive convenus aux termes de l'entente ci-dessus mentionnée;

To authorize Mr. Denis Chouinard, Head of Division - Library or, in his absence, Mr. Kevin Whitehall, Director of the Recreation, Culture and Community Activities Department to complete all documents required for this application, including the grant agreement to be made with the ministère de la Culture et des Communications and to authorize Mrs. Ava Couch - Director General to sign the pertinent documents related to this request;

To confirm that the Town of Mount Royal agrees to finance the total amount of planned expenditures for the acquisition of the library books, including the portion corresponding to the grant that will be allocated by the Ministry.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-02-17

Subject : Out of court settlement - Michael Eifert as one of the lessees of the expropriated building located on lot 1 679 089

WHEREAS on April 18, 2017, the Town entered in the Quebec land register a notice of expropriation regarding lot 1 679 089 of the Quebec cadastre;

WHEREAS the building sitting on lot 1 679 089 had five lessees, including Micheal Eifert;

WHEREAS under the Expropriation Act, (C.Q.L.R. c. E-24), this lessee received a provisional indemnity of 90 000\$;

WHEREAS the parties agreed on a definitive indemnity for expropriation of \$315,000;

WHEREAS the developer has already transferred the sum of \$225,000 to the general account of the Town to cover payment of this final indemnity;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To approve the transaction with Micheal Eifert a tenant in the building located on lot 1 679 089 of the Quebec cadastre, to settle the file bearing the number SAI-M-260468-1705 at the Tribunal administratif du Québec;

To appropriate the sum of \$225,000 received from the developer as the balance the balance of the definitive indemnity agreed under the aforementioned agreement;

D'autoriser la trésorière à payer la somme de 225 000\$ à titre de solde de l'indemnité d'expropriation définitive dû au locataire Michael Eifert selon les modalités prévues à l'entente;

D'autoriser la firme d'avocats BURELLE AVOCATE à signer une déclaration de règlement hors cour pour ce dossier et à la produire au greffe du Tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Treasurer's Office to pay the sum of \$225,000 as the balance of the definitive indemnity owed to lessee Micheal Eifert under the terms and conditions of the agreement;

To authorize the BURELLE AVOCATE law firm to execute a declaration of settlement out of court and to file it with the clerk of the Tribunal administratif du Québec.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 du MAMOT

RÉSOLUTION N° 19-02-18

Objet : Programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 du MAMOT

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De respecter les modalités du guide qui s'appliquent à Ville de Mont-Royal;

De dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

De respecter l'atteinte du seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année;

D'informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques;

RESOLUTION N° 19-02-18

Subject : Work MAMOT TECQ 2014-2018 Program

WHEREAS the Town of Mount Royal has examined the "Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-20186)";

WHEREAS the Town of Mount Royal must respect the procedures in the guide that apply to it in order to receive the government contribution that was confirmed to it in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To respect the procedures in the guide that apply to it;

To release Canada and Quebec as well as their Ministers, senior officials, employees and agents from all responsibility regarding claims, requirements, losses, damage and costs of any kind based on an injury inflicted upon a person, that person's death, damage caused to property or the loss of property due to a deliberate or negligent act stemming directly or indirectly from investments made by way of the government contribution obtained from the TECQ 2014-2018 Program;

To realize the capital asset minimal threshold in municipal infrastructures fixed at \$28 per resident per year of the program;

To inform the MAMH of any changes that will be made to the programming work approved by this resolution;

To certify that the work program includes true costs;

D'approuver la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 du MAMH pour l'année 2019;

To approve the work program in respect to the MAMH TECQ 2014-2018 program for the year 2019;

D'autoriser l'envoi au MAMH de la demande d'aide financière liée à la programmation des travaux TECQ 2014-2018 et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

To authorize the deposit of the subvention request for the MAMH TECQ 2014-2018 Program and all other documents required by the MAMH required to receive the government contribution;

De modifier le PTI de l'année 2019 en conséquence de la présent résolution.

To modify the 2019 CWP according to the present resolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Paiement de la cotisation annuelle à l'UMQ

RÉSOLUTION N° 19-02-19

RESOLUTION N° 19-02-19

Objet : Paiement de la cotisation annuelle à l'UMQ

Subject : Payment of the annual contribution to the UMQ

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'autoriser le versement à l'UMQ d'une somme de 25 109,77 \$ (taxes incluses) pour la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain de l'année 2019;

To authorize to pay to the UMQ an amount of \$25,109.77 (taxes included) for the annual contribution and pricing at Carrefour du capital humain for the year 2019;

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Source:
Operating Budget 2019

Imputation: 02-110-00-494 - Cotisations et abonnement.

Appropriation: 02-110-00-494 - "Cotisations et abonnements".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Résolution de concordance, de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 500 000 \$

RÉSOLUTION N° 19-02-20

RESOLUTION N° 19-02-20

Objet : Résolution de concordance, de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 500 000 \$

Subject : Agreement resolution

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 8 500 000 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant
E-1201	1 4782 000 \$
E-1303	730 500 \$
E-1403	477 000 \$
E-1501	60 000 \$
E-1502	263 000 \$
E-1601	759 500 \$
E-1701	25 000 \$

E-1701	55 000 \$
E-1701	230 500 \$
E-1501	183 000 \$
E-1702	166 000 \$
E-1702	497 000 \$
E-1703	1 850 000 \$
E-1803	1 488 000 \$
E-1803	126 000 \$
E-1804	107 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-1201, E-1303, E-1403, E-1501, E-1502, E-1601, E-1701, E-1702, E-1703, E-1803 et E-1804, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 mars 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

BANQUE NATIONALE DU CANADA
 SUCCURSALE 00761
 1319 CANORA
 MONT-ROYAL, QC H3P 2J5

8. que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Royal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-1201, E-1303, E-1403, E-1501, E-1502, E-1601, E-1701, E-1702, E-1703, E-1803 et E-1804 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 mars 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RÉSOLUTION N° 19-02-21

RESOLUTION N° 19-02-21

Objet : Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Subject : Awarding of a bond issue contract following a public tender call

ATTENDU QUE Conformément aux Règlements d'emprunt numéros E-1201, E-1303, E-1403, E-1501, E-1502, E-1601, E-1701, E-1702, E-1703, E-1803 et E-1804 la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 mars 2019, au montant de 8 500 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessous, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumission	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BMO NESBITT BURNS INC.	98,44100	308 000 \$	2,10000 %	2020	2,84615 %
		318 000 \$	2,20000 %	2021	
		327 000 \$	2,30000 %	2022	
		338 000 \$	2,40000 %	2023	
		7 209 000 \$	2,50000 %	2024	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,63844	308 000 \$	2,20000 %	2020	2,85061%
		318 000 \$	2,25000 %	2021	
		327 000 \$	2,35000 %	2022	
		338 000 \$	2,45000 %	2023	
		7 209 000 \$	2,55000 %	2024	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,82530	308 000 \$	2,25000 %	2020	2,85713 %
		318 000 \$	2,30000 %	2021	
		327 000 \$	2,40000 %	2022	
		338 000 \$	2,50000 %	2023	
		7 209 000 \$	2,60000 %	2024	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,56800	308 000 \$	2,20000 %	2020	2,86587 %
		318 000 \$	2,25000 %	2021	
		327 000 \$	2,30000 %	2022	
		338 000 \$	2,45000 %	2023	
		7 209 000 \$	2,55000 %	2024	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,74300	308 000 \$	2,25000 %	2020	2,87645 %
		318 000 \$	2,30000 %	2021	
		327 000 \$	2,40000 %	2022	
		338 000 \$	2,50000 %	2023	
		7 209 000 \$	2,60000 %	2024	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 8 500 000 \$ de la Ville de Mont-Royal soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC. ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires Municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire, M. Philippe Roy et la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 19-02-22

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er janvier au 31 janvier 2019:

Salaires et avantages sociaux: 2 042 664 \$

Fournisseurs et autres paiements: 3 244 015 \$

Assurances: 89 463 \$

Total des déboursés: 5 376 142 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-22

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between January 1 to January 31, 2019:

Salaries and fringe benefits: \$2,042,664

Suppliers and other payments: \$3,244,015

Insurance: \$89,463

Total disbursements: \$5,376,142.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Renouvellement du contrat pour la plantation et l'entretien horticole des terre-pleins

RÉSOLUTION N° 19-02-23

Objet : Renouvellement du contrat pour la plantation et l'entretien horticole des terre-pleins

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 146 350 \$ (taxes incluses) pour la plantation et l'entretien horticole des terre-pleins pour l'année 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 19-02-23

Subject : Contract renewal for Plantation and horticultural maintenance of medians

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$146,350 (taxes included) for the plantation and horticultural maintenance of medians for the year 2019, including accessory costs;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2017-07) à la compagnie LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, majoré de l'IPC, au montant total de 133 053,30 \$ (taxes incluses) pour la deuxième et dernière année d'option du contrat, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles

Contrat: 133 053,30 \$ (taxes incluses)
Dépense totale: 146 350 \$ (taxes incluses)
Crédit: 133 637,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award the renewal of the contract (C-2017-07) to LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., to undertake these works, for the unit and lump sum prices submitted, indexed according to CPI, for the total amount of \$133,053.30 (taxes included) for the second and last year of the contract , all in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles"

Contract: \$133,053.30 (taxes included)
Total expense: \$146,350 (taxes included)
Credits: \$133,637.06.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Renouvellement du contrat d'entretien des parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 19-02-24

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien des parcs et espaces verts

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 323 500 \$ (taxes incluses) en 2019 pour l'entretien des parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2018-06) à la compagnie EPAR HORTICULTURE INC. à cette fin aux prix unitaires soumis, indexé selon de l'IPC, au montant de 283 775,25 \$ (taxes incluses), pour la première année d'option du contrat (2019) avec option de renouvellement au gré de la Ville pour l'année 2020, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles

Contrat: 283 775,25 \$ (taxes incluses)

RESOLUTION N° 19-02-24

Subject : Contract renewal for the maintenance of parks and green spaces

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$323,500.00 (taxes included) in 2019 for the maintenance of parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2018-06) to the company EPAR HORTICULTURE INC. to undertake these works with the unit prices submitted, indexed according to CPI, for the amount of 283,775.25 \$ (taxes included) for the first optional year of the contract, with a renewal option at the Town's discretion for the last optional year (2020), all in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source :
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles"

Contract: \$283,775.25 (taxes included)

Dépense totale: 323 500 \$ (taxes incluses)
Crédits: 295 398,62 \$

Total expense: \$323,500.00 (taxes included)
Credits: \$295,398.62.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement du contrat pour la taille, les plantation et l'entretien des haies

RÉSOLUTION N° 19-02-25

RESOLUTION N° 19-02-25

Objet : Renouvellement du contrat pour la taille, les plantation et l'entretien des haies

Subject : Pruning, planting and maintenance of hedges

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 70 400 \$ (taxes incluses) en 2019 pour la taille, la plantation et l'entretien des haies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$70,400 (taxes included) in 2019 for the pruning, planting and maintenance of hedges, including as needed all accessory costs;

D'accorder le renouvellement du contrat C-2017-08 à la compagnie EPAR HORTICULTURE INC. à cette fin aux prix unitaires soumis, majoré de l'IPC, soit au montant total de 63 999,29 \$ (taxes incluses) pour la deuxième et dernière année d'option du contrat, soit l'année 2019, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To award the renewal of the contract C-2017-08 to the company EPAR HORTICULTURE INC. to undertake these works with the unit prices submitted, indexed according to CPI, for the total amount of \$63,999.29 (taxes included) for the second and last year of the contract (year 2019), all in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

D'imputer cette dépense comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Source:
Operating Budget 2019

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles"

Contrat: 63 999,29 \$ (taxes incluses)
Dépense totale: 70 400 \$ (taxes incluses)
Crédit: 64 284,58 \$.

Contract: \$63,999.29 (taxes included)
Total expense: \$70,400 (taxes included)
Credits: \$64,284.58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Renouvellement du contrat - Tonte du gazon dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 19-02-26

RESOLUTION N° 19-02-26

Objet : Renouvellement du contrat - Tonte du gazon dans les parcs et espaces verts

Subject : Contract renewal - Cutting of grass in the parks and green spaces

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 89 350,00 \$ (taxes incluses) en 2019 pour l'exécution du contrat de la tonte du gazon dans les parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$89,350.00 (taxes included) in 2019 to execute the contract for the cutting of grass in the parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2018-10) à la compagnie PAYSAGISTE OLYMPIA ENR. aux prix unitaires soumis (majoré de l'IPC) au montant de 84 921,76 \$ (taxes incluses) pour la première année d'option (2019), avec option de renouvellement au gré de la Ville pour la deuxième et dernière année du contrat (2020), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses

Contrat: 84 921,76 \$ (taxes incluses)
Dépense totale: 89 350,00 \$ (taxes incluses)
Crédit: 81 588,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Renouvellement du contrat pour la fertilisation et l'entretien des terrains de soccer dans le parc Danyluk

RÉSOLUTION N° 19-02-27

Objet : Renouvellement du contrat pour la fertilisation et l'entretien des terrains de soccer dans le parc Danyluk

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'accepter l'option de renouvellement pour la saison 2019, tel qu'indiqué dans l'appel d'offre original de MULTI-SURFACES-F. GIGUÈRE INC. au prix total de 22 719,37 \$ (taxes incluses) pour la fertilisation et l'entretien des terrains de soccer dans le parc Danyluk;

D'autoriser une dépense maximale de 24 700 \$ (taxes incluses) pour la fertilisation et l'entretien des terrains de soccer dans le parc Danyluk (SMI-2017-07);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 24 700 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2019;

Services extérieures- Tonte et fertilisation – terrain de soccer numéro d'affectation 02 761 01 448.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award the renewal of the contract (C-2018-10) to the company PAYSAGISTE OLYMPIA ENR. to undertake these works with the unit prices submitted, adjusted according to CPI, in the amount of \$84,921.76 (taxes included) for the first option year (2019), with renewal option at the Town's discretion for the last optional year of the contract (2020), all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Imputation:
02-761-00-447 - " Services externes - Entretien des pelouses "

Contract: \$84,921.76 (taxes included)
Total expense: \$89,350.00 (taxes included)
Credits: \$81,588.46.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-02-27

Subject : Renewal of the contract for the fertilization and maintenance of soccer fields in Danyluk Park

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To accept the renewal offer for the 2019 season from MULTISURFACE-F. GIGUÈRE INC., as stipulated in the original tender, at a total price of \$22,719.37 (including taxes) for the fertilization and maintenance of the Danyluk Park soccer fields;

To authorize a maximum amount of \$24,700 (including taxes) for the fertilization and maintenance of the Danyluk Park soccer fields (SMI-2017-07);

To charge this expenditure up to \$24,700 (including taxes) to the 2019 financial activities;

« Services extérieures - Tonte et fertilisation – terrain de soccer » Appropriation No. : 02 761 01 448.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Renouvellement du contrat pour l'entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk

RÉSOLUTION N° 19-02-28

Objet : Renouvellement du contrat pour l'entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'accepter l'option de renouvellement pour la saison 2019 tel qu'indiquée dans l'appel d'offres original de "Techniparc Inc" au prix total de 56 493,64 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des terrains de baseball et des terrains de soccer au parc Danyluk situés au 60, avenue Roosevelt et plusieurs petits terrains de soccer situés dans d'autres parcs;

D'autoriser une dépense maximale de 56 493,64 \$ pour l'entretien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 56 493,64 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2019, poste budgétaire 02 751 01 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-28

Subject : Renewal of contract for the maintenance of baseball and soccer fields at Danyluk Park

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To accept the renewal option for the 2019 season, as indicated in the original tender from "Techniparc Inc". for a total price of \$56,493.64 (taxes included) for the maintenance of the baseball fields and soccer fields at Danyluk Park, 60 Roosevelt Avenue, and other soccer fields in other parks;

To authorize a maximum amount of \$56,493.64 for the maintenance of the baseball and soccer fields at Danyluk Park;

To charge this expenditure up to \$56,493.64 (taxes included) to the 2019 financial activities, budget item No. 02 751 01 447.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Renouvellement du contrat d'entretien des terrains de tennis, de baseball et des chalets des parcs Mohawk et Connaught

RÉSOLUTION N° 19-02-29

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien des terrains de tennis, de baseball et des chalets des parcs Mohawk et Connaught

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'accepter l'option de renouvellement pour la saison 2019 tel qu'indiquée dans l'appel d'offres d'original de "Entretien des courts de tennis Di Pasquale Inc" au prix total de 257 320 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des terrains de tennis, du chalet et du terrain de base-ball au parc Mohawk et des terrains de tennis et du chalet au parc Connaught à Ville de Mont-Royal;

D'accorder à «Entretien des courts de tennis Di Pasquale Inc. », le renouvellement du contrat à cette fin, au montant de 257 320 \$ (taxes incluses) pour la saison 2019;

RESOLUTION N° 19-02-29

Subject : Renewal of the contract for the maintenance of tennis courts, chalet and baseball field at Mohawk Park and chalet at Connaught Park

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To accept the renewal option for the 2019 season, as indicated in the original tender from "Entretien des courts de tennis Di Pasquale Inc." for a total price of \$257,320 (taxes included) for the maintenance of tennis courts, chalet and baseball field at Mohawk park and tennis courts and chalet at Connaught Park in Town of Mount Royal;

To award to "Entretien des courts de tennis Di Pasquale Inc." , the contract renewal for this work, for an amount of \$257,320. (taxes included) for the 2019 season;

D'autoriser une dépense de 257 320 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des terrains de tennis, du terrain de baseball ainsi que des chalets et des déchets, aux parcs Mohawk et Connaught, et ce, durant la saison 2019;

To authorize an expense of \$257,320 (taxes included) for the maintenance of tennis courts, ball fields, chalets and garbage bins at Mohawk Park and Connaught Park for the 2019 season;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 257 320 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2019, poste budgétaire 02 756 01 447.

To charge this expenditure up to \$257,320 (taxes included) to the 2019 financial activities, budget item No. 02 756 01 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de tennis

RÉSOLUTION N° 19-02-30

RESOLUTION N° 19-02-30

Objet : Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de tennis

Subject : Renewal of contract for Tennis Camp

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'accepter l'option de renouvellement avec « 7011296 Canada Inc. (Club Sportif Côte-de-Liesse) » pour la saison 2019 indiquée dans l'appel d'offres d'origine intitulé « Programmation d'un camp de tennis pour 2015 », au montant de 315 \$ par enfant par semaine de cinq (5) jours et 252 \$ par enfant par semaine de quatre (4) jours;

To accept the renewal option with "7011296 Canada Inc. (Club Sportif Côte-de-Liesse)" for the 2019 season, as indicated in the original tender call entitled "Programmation d'un camp de tennis pour 2015" in the amounts of \$315 per child for a five (5) day week and \$252 per child for a four (4) day week;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 89 000 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2019, poste budgétaire 02 756 00 448;

To charge this expenditure up to \$89,000 (taxes included) to the 2019 financial activities, budget item 02 756 00 448;

De plus, advenant le cas que le nombre d'inscriptions dépassent le montant total de 89 000 \$, toute dépense excédentaire à ce montant sera défrayée par les revenus excédentaires perçues avec les inscriptions au camp.

In the event that registrations exceed the amount of \$89,000, all additional costs will be covered by the additional revenues received from the registrations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Plantation et entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière

RÉSOLUTION N° 19-02-31

RESOLUTION N° 19-02-31

Objet : Plantation et entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière

Subject : Annual planting and maintenance of flowers and spring blooming bulbs

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 88 701,33 \$ (taxes incluses) en 2019 pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat (C-2019-09) à LES ENTREPRISES J. FORGET ENR. à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 88 701,33 \$ (taxes incluses) pour l'année 2019, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles

Contrat: 88 701,33 \$ (taxes incluses)
Crédits: 80 996,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$88,701.33 (taxes included) in 2019 for the planting and maintenance of annual flowers and spring blooming bulbs, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract (C-2019-09) to LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., to undertake these works with the unit prices submitted, for a total amount of \$88,701.33 (taxes included) for year 2019, the whole in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles"

Contract: \$88,701.33 \$ (taxes included)
Credits: \$80,996.13 \$.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Réaménagement d'espaces verts (incluant le parc Gaïa)

RÉSOLUTION N° 19-02-32

Objet : Réaménagement d'espaces verts (incluant le parc Gaïa)

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de fonctionnement de 61 511,63 \$ (taxes incluses) pour le réaménagement d'espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense en immobilisations de 82 134,77 \$ (taxes incluses) pour le réaménagement du parc Gaïa, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat C-2019-08 pour le réaménagement d'espaces verts à LES ENTREPRISES J. FORGET ENR. aux prix unitaires soumis soit au prix total de 89 887,46 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019 et Fonds de roulement

RESOLUTION N° 19-02-32

Subject : Redevelopment of green spaces (including Gaïa Park)

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an operating expenditure for the amount of \$ 61,511.63 (taxes included) for the redevelopment of green spaces, including as needed all accessory costs;

To authorize a capital expenditure for the amount of \$ 82,134.77 (taxes included) for the redevelopment of green spaces, including as needed all accessory costs;

To award the contract (C-2019-08) for the redevelopment of green spaces to LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., with the units prices submitted, for the total amount of \$ 89,887.46 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Sources :
Operating Budget 2019 and Working fund

Imputation au budget de fonctionnement:
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles

Crédits: 56 168,32 \$

Imputation aux activités d'investissements:
Projet: 2018-310-13 - Parc Gaïa

Compte budgétaire : 22-700-00-718

Crédits: 75 000 \$

D'autoriser un emprunt de 75 000 \$ au fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux de réaménagement du parc Gaïa et l'acquisition de matériaux et d'équipements, le tout selon les politiques d'acquisition et procédures de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Entretien complet du parc canin

RÉSOLUTION N° 19-02-33

Objet : Entretien complet du parc canin

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 56 498,03 \$ (taxes incluses) en 2019 pour l'entretien complet du parc canin, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit à LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., le contrat (C-2019-13) à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 56 498,03 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles

Contrat 56 498,03 \$ (taxes incluses)
Crédits: 51 590,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation in the Operating Budget:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles"

Credits: \$ 56,168.32

Appropriation in investment activities : Project:
2018-310-13 - "Parc Gaïa"

Budget account: 22-700-00-718

Credits: \$ 75,000

To authorize a loan of \$ 75,000 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To authorize the Town Manager to have the required works carried out for Gaïa Park and all materials and equipment needed, all in accordance with the Town's policies and procedures.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-02-33

Subject : Maintenance of the canine park

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$56,498.03 (taxes included) in 2019 for the maintenance of the canine park, including as needed all accessory costs;

To award to the lowest tenderer LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., the contract (C-2019-13) to undertake these works at the unit and lump sum prices submitted, for the total amount of \$56,498.03 (taxes included), in accordance with the tendering documents, and;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles"

Contract: \$ 56,498.03 (taxes included)
Credits: \$ 51,590.23.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Fourniture et livraison de pierre concassée

RÉSOLUTION N° 19-02-34

Objet : Fourniture et livraison de pierre concassée

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 86 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de pierre concassée pour l'année 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

DE rejeter la soumission reçue pour la première appel d'offres pour la Fourniture et livraison de pierre concassé (C-2019-39);

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie LAFARGE CANADA INC. le contrat (C-2019-39A) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant total de 83 486,80 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation :
02-413-00-622 - Matériaux - Aqueducs (réparations de bris)
36 500 \$ (taxes incluses)

02-415-00-622 - Matériaux - Réparations des surfaces suite entretien
31 500 \$ (taxes incluses)

02-321-00-625 - Matériaux - Entretien des rues
14 000 \$ (taxes incluses)

02-322-00-623 - Matériaux - Ciment, gravier
4 000 \$ (taxes incluses)

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire

Contrat: 83 486,80 \$ (taxes incluses)
Crédit: 78 529,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-34

Subject : Supply and delivery of crushed stone

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$86,000 (taxes included) for the supply and delivery of crushed stone for the year 2019, which includes, as needed, all accessory costs;

To reject the tender received for the first call for tenders for the Supply and delivery of crushed stone (C-2019-39);

To award to the lowest conforming tenderer LAFARGE CANADA INC. the contract (C-2019-39A) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$83,486.80 \$ (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation:
02-413-00-622 - « Matériaux - Aqueducs (réparations de bris) »
\$36,500 (taxes included)

02-415-00-622 - « Matériaux - Réparations des surfaces suite entretien »
\$31,500 (taxes included)

02-321-00-625 - « Matériaux - Entretien des rues » \$14,000 (taxes included)

02-322-00-623 - « Matériaux - Ciment, gravier »
\$4,000 (taxes included)

The credits required for this activity will be maintained in the budget.

Contract: \$ 83,486.80 (taxes included)
Credit: 78,529.46 \$.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Fourniture et livraison de terreau à plantation

RÉSOLUTION N° 19-02-35

Objet : Fourniture et livraison de terreau à plantation

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-35

Subject : Supply and delivery of plantation soil mix

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Abattage et essouchement des arbres publics

RÉSOLUTION N° 19-02-36

Objet : Abattage et essouchement des arbres publics

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 550 000 \$ (taxes incluses) en 2019 pour le contrat « Abattage et essouchement des arbres publics », selon les prix unitaires inscrits au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie ARBO DESIGN INC., le contrat (C-2019-06) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 497 218,59 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2019

Imputation : 02-762-00-457 - Services extérieurs
- Entretien des arbres

02-762-00-458 - Services extérieurs -
Essouchage

Contrat: 497 218,59 \$ (taxes incluses)
Dépense: 550 000 \$ (taxes incluses)
Crédits: 502 223,31 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-36

Subject : Removal of public trees and stump grinding

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 550,000 (taxes included) in 2019 for the contract "Removal of public trees and stump grinding", according to the unit prices listed in the schedule of prices, which included, as needed all accessory costs;

To award to the lowest tenderer, the company ARBO DESIGN INC. the contract (C-2019-06) to undertake this work at the unit prices submitted, for a total amount of \$497,218.59 (taxes included), in accordance with the tendering documents, and;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2019

Appropriation: 02-762-00-457 - "Services extérieurs - Entretien des arbres"

02-762-00-458 - "Services extérieurs -
Essouchage"

Contract: \$ 497,218.59 (taxes included)
Expense: \$ 550,000 (taxes included)
Credits: \$ 502,223.31.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Nettoyage, alésage des racines et inspection télévisée des conduites d'égout

RÉSOLUTION N° 19-02-37

Objet : Nettoyage, alésage des racines et inspection télévisée des conduites d'égout

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 153 000 \$ (taxes incluses) pour le nettoyage, l'alésage des racines et l'inspection télévisée des conduites d'égout incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à la compagnie SERVICES INFRASPEC INC. le contrat (C-2018-95) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 138 987,38 \$ (taxes incluses) pour les travaux à exécuter en 2019, conformément aux documents de soumission.

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Imputation:
Compte budgétaire 02-415-00-445 - Services externes - Nettoyage égouts

Contrat : 138 987,38 \$ (taxes incluses)
Crédit : 139 709.39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-37

Subject : Cleaning, trimming roots and televised inspection of sewer lines

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 153,000 (taxes included) for the cleaning, trimming roots and televised inspection of sewer lines , which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SERVICES INFRASPEC INC. the contract (C-2018-95) to undertake these works, for the unit prices submitted, for a total amount of \$ 138,987.38 (taxes included) for work to be executed in 2019, in accordance with the tendering documents.

To charge these expenditures as follows :

Source :
Operating Budget 2019

Appropriation:
Budget account 02-415-00-445 - "Services externes - Nettoyage égouts"

Contract: \$138,987.38 (taxes included)
Credits: \$139,709.39.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Nouveaux raccordements d'égout et d'eau potable au 383, avenue Chester

RÉSOLUTION N° 19-02-38

Objet : Nouveaux raccordements d'égout et d'eau potable au 383, avenue Chester

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense 37 000 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'un nouveau raccordement d'égout et d'eau potable au 383, avenue Chester, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

D'accorder à la compagnie LOCATION LORDBEC INC. le contrat (C-2019-47) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 32 020,54 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

RESOLUTION N° 19-02-38

Subject : New sewer and water connections for 383 Chester Avenue

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$37,000 (taxes included) for a new sewer and water connection located at 383 Chester Avenue, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LOCATION LORDBEC INC. the contract (C-2019-47) for this purpose, for the lump sum prices submitted, of \$32,020.54 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance : Fonds d'administration

Imputation:
Poste budgétaire 02-363-00-639 - Autres - matériel

No. C/A : 910-19-0052

Contrat : 32 020,54 \$ (taxes incluses)
Crédit : 33 785.93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenditures as follows:

Source: Administration funds

Appropriation:
Budget account 02-363-00-639 - « Autres - matériel »

No. C/A : 910-19-0052

Contract : \$32,020.54 (taxes included)
Credit : \$33,785.93.

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Services d'entretien pour les postes de chloration

RÉSOLUTION N° 19-02-39

Objet : Services d'entretien pour les postes de chloration

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 25 800 \$ (taxes incluses) pour les services d'entretien pour les postes de chloration pour la période du 1er mars 2019 au 29 février 2020, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'accorder à NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC., le contrat pour les services d'entretien pour les postes de chloration (C-2019-53), au prix forfaitaire soumis, soit au prix total de 23 454,90 \$ (taxes incluses), avec option de renouvellement pour les périodes subséquentes des années 2020 et 2021, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget d'opération 2019

Imputation: 2-412-00-444 - Entretien et opération des équipements

Contrat: 23 454,90 \$ (taxes incluses)
Dépense: 25 800 \$ (taxes incluses)
Crédit: 23 558,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-39

Subject : Maintenance services for chlorination station

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$25,800 (taxes included) for the period from March 1st, 2019 to February 29th, 2020 to execute the maintenance services for chlorination station, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC., the contract for the maintenance services for chlorination station (C-2019-53), to undertake this work with the sum lump price submitted, for the total amount of \$23,454.90 (taxes included), with renewal option at the Town's discretion for the subsequent periods of years 2020 and 2021, in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019

Appropriation: 02-412-00-444 - " Entretien et opération des équipements "

Contract: \$ 23,454.90 (taxes included)
Expense: \$ 25 800 (taxes included)
Credit: \$ 23 558,84.

CARRIED UNANIMOUSLY

32. Fourniture et livraison d'un (1) chargeur sur roues

RÉSOLUTION N° 19-02-40

Objet : Fourniture et livraison d'un (1) chargeur sur roues

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 290 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de un (1) chargeur sur roues, neuf, 2019 ou plus récent, incluant la de garantie prolongée de soixante (60) mois ou de 5 000 heures et tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier le programme triennal d'immobilisations 2018, pour le projet numéro 2018-320-21 en augmentant le crédit budgétaire de 245 000 \$ à 265 000 \$;

D'autoriser une affectation de 20 000 \$ en provenance du surplus accumulé affecté, vers le budget des activités d'investissement, destiné au projet numéro 2018-320-21 « Achat d'un véhicule - chargeur sur roues »;

D'accorder à TOROMONT CAT QUÉBEC, DIVISION D'INDUSTRIES TOROMONT LTÉE. le contrat (C-2019-36) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 287 196,05 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

DE refuser l'offre pour la cession du véhicule no 536 « chargeur sur roues de marque Caterpillar modèle G936, 1989 no série 3HD00184 » à la compagnie TOROMONT CAT QUÉBEC, DIVISION D'INDUSTRIES TOROMONT LTÉE.. pour une valeur de 5 748,75 \$;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1801 pour un crédit de 245 000 \$

Surplus accumulé affecté pour un crédit de 20 000 \$

Imputation:
Projet: 2018-320-21 (PTI 2018) - Achat d'un véhicule - chargeur sur roues

Compte budgétaire: 22-300-00-751
Contrat: 287 196,05 \$ (taxes incluses)
Crédits: 264 808,650 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-40

Subject : Supply and delivery of one (1) wheeled loader

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense of \$290,000 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) new wheeled loader, 2019 or more recent, including the sixty (60) month or 5,000 hours extended warranty and, as needed, all accessory costs;

To modify the 2018 triennial capital expenditures program, for project number 2018-320-21 by raising the budgetary credit amount from \$245,000 to \$265,000;

To authorize an assignment of \$20,000 from the affected accumulated surplus towards the budget relevant to investment activities, destined to project number 2018-320-21 " Purchase of a vehicle - wheel loader ";

To award to TOROMONT CAT QUÉBEC, DIVISION D'INDUSTRIES TOROMONT LTÉE. the contract (C-2019-36) for that purpose, for the lump sum price submitted of \$287,196.05 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To refuse the transfer of vehicle number 536 "Caterpillar wheeled loader 1989 Caterpillar, G936 model, serial number 3HD00184" to the company TOROMONT CAT QUÉBEC, DIVISION D'INDUSTRIES TOROMONT LTÉE. for the value of \$5,748.75;

To charge the expenses related to this contract as follows;

Sources:
Loan by-law E-1801 for a budgetary credit amount of \$245,000

Affected accumulated surplus for a budgetary credit amount of \$20,000

Appropriation:
Project: 2018-320-21 (TCE 2018) - "Purchase of a vehicle - wheel loader"

Budget account: 22-300-00-751
Contract: \$287,196.05 (taxes included)
Credit: \$264,808.65

CARRIED UNANIMOUSLY

33. Fourniture et livraison d'un véhicule neuf, 4 x 4, Toyota Tundra

RÉSOLUTION N° 19-02-41

Objet : Fourniture et livraison d'un véhicule neuf, 4 x 4, Toyota Tundra

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 54 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison d'un véhicule neuf, 4 x 4, Toyota Tundra 2019 à cabine double, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De rejeter la soumission reçues pour le contrat de Fourniture et livraison d'un véhicule neuf, 4 x 4, Toyota Tundra 2019 à cabine double (C-2018-52B);

D'accorder à HOULE AUTOMOBILE LTÉE. le contrat (C-2019-54) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 51 585,27 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'autoriser un emprunt de 49 309,20 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation:
Projet : 2018-320-19 - Achat d'un véhicule - camionnette 4x4

Compte budgétaire : 22-300-00-741

Contrat: 51 585,27 \$ (taxes incluses)
Dépense: 54 000 \$ (taxes incluses)
Crédit: 49 309,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-41

Subject : Supply and delivery of a new vehicle, 4 x 4, Toyota Tundra

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 54,000 (taxes included) for the supply and delivery of a new vehicle, 4 x 4, 2019 Toyota Tundra extended cab, which includes, as needed, all accessory costs;

To reject the tender received for the Supply and delivery of a new vehicle, 4 x 4, 2019 Toyota Tundra extended cab (C-2018-52B);

To award to HOULE AUTOMOBILE LTÉE. the contract (C-2019-54) for this purpose, for the lump sum price of \$ 51,585.27 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorise a loan of \$ 49,309.20 from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge these expenditures as follows:

Source :
Working Fund

Appropriation :
Project: 2018-320-19 - « Achat d'un véhicule - camionnette 4x4 »

Budget account: 22-300-00-741

Contract: \$ 51,585.27 (taxes included)
Expense: \$ 54,000 (taxes included)
Credit: \$ 49,309.20.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Prolongement du contrat de fourniture et livraison de produits de bureau

RÉSOLUTION N° 19-02-42

Objet : Prolongement du contrat de fourniture et livraison de produits de bureau

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 5 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de produits de bureau pour la période du 1er mars 2019 au 31 mars 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à Crites & Riddell Basics inc. le prolongement du contrat SMI-2017-41 à cette fin pour la période du 1er mars au 31 mars 2019 aux prix unitaires soumis;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019;

Imputation :
02-xxx-xx-671 - Fourniture de bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-42

Subject : Extension of the contract for supply and delivery of office products

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$5,000 (taxes included), for the supply and delivery of office products for the period of March 1st, to March 31st, 2019, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to Crites & Riddell Basics inc. the extension of the contract SMI-2017-41 for the period of March 1st, to March 31st, 2019;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2019;

Appropriation:
02-XXX-XX-671 - "Fourniture de bureau".

CARRIED UNANIMOUSLY

35. Contrat de maintenance de la console de répartition SÉRAM

RÉSOLUTION N° 19-02-43

Objet : Contrat de maintenance de la console de répartition SÉRAM

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense totale de 53 419,86 \$ (taxes incluses) pour la maintenance de la console de répartition des appels, acquise dans le cadre du système de radiocommunication SÉRAM couvrant une durée de quatorze (14) ans (2016 à 2029);

D'autoriser le directeur de la Sécurité publique à procéder à l'émission du bon de commande annuellement pour ladite entente de maintenance à la compagnie Vesta Solution Inc., le tout selon les termes établis dans l'entente intermunicipale SÉRAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-43

Subject : SÉRAM dispatch console maintenance contract

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$53,419.86 (including taxes) for the maintenance, during a fourteen-year (14-year) term (2016 to 2029), of the call distribution console acquired as part of the SÉRAM radiocommunication network;

To authorize the Director of Public Security to issue an annual purchase order for the aforementioned maintenance agreement to Vesta Solutions Inc., in accordance with the terms and conditions specified in the SÉRAM intermunicipal agreement.

CARRIED UNANIMOUSLY

36. Entente de partenariat avec Hydro-Québec (Circuit électrique) pour la fourniture et l'installation de deux (2) bornes de recharge pour véhicules électriques

RÉSOLUTION N° 19-02-44

Objet : Entente de partenariat avec Hydro-Québec (Circuit électrique) pour la fourniture et l'installation de deux (2) bornes de recharge pour véhicules électriques

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De permettre, à la directrice générale, de signer l'Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique entre HYDRO-QUÉBEC (Circuit électrique) et la Ville de Mont-Royal, conformément au protocole d'entente;

D'autoriser une dépense de 22 997,74 \$ pour l'achat et l'installation de deux (2) bornes de recharge électrique 240V le tout selon les modalités du protocole d'entente, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un emprunt de 21 000 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires, le tout, selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Fonds de roulements

Imputation :
Projet 2018-710-03 - Achat et installation de 2 bornes de recharge électrique

Compte budgétaire : 22-300-00-719

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-44

Subject : Partnership agreement with Hydro-Québec (Circuit électrique) for the supply and installation of two (2) charging stations for electric vehicles

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To allow the Town Manager to sign the Partnership agreement for the deployment of electric vehicle charging stations between HYDRO-QUÉBEC (Circuit électrique) and the Town of Mount Royal, in accordance with the protocol agreement;

To authorize an expense for the amount of \$22,997.74 for the purchase and installation of two (2) 240V electric charging stations all in accordance to the terms of the protocol agreement, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorise a loan of \$21,000 from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work, the whole in accordance with the Town's policies and procedures;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Working Fund

Appropriation:
Project 2018-710-03 - "Achat et installation de 2 bornes de recharge électrique"

Account : 22-300-00-719.

CARRIED UNANIMOUSLY

37. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Réaménagement et rénovations au Parc Mohawk

RÉSOLUTION N° 19-02-45

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Réaménagement et rénovations au Parc Mohawk

ATTENDU que le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de plus 25 000 \$;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels d'architecte, d'ingénierie et d'architecte paysagiste pour le réaménagement et les rénovations au Parc Mohawk;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels d'architecte, d'ingénierie et d'architecte paysagiste pour le réaménagement et les rénovations au Parc Mohawk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-45

Subject : Bid weighting and evaluation system for professional services - Improvements and renovations in Mohawk Park

WHEREAS a contract for professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for architectural, engineering & landscape architectural professional services for the improvements and renovations in Mohawk Park;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for architectural, engineering & landscape architectural professional services for the improvements and renovations in Mohawk Park.

CARRIED UNANIMOUSLY

38. Bail de location avec L'Église Unie de Mount Royal (Trustees of Mount Royal United Church)

RÉSOLUTION N° 19-02-46

Objet : Bail de location avec L'Église Unie de Mount Royal (Trustees of Mount Royal United Church)

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser l'administration à négocier une entente et un bail avec l'Église Unie de Mount Royal (Trustees of Mount Royal United Church) pour l'utilisation de leurs locaux pendant la construction du nouveau centre récréatif et sportif de la Ville, et ce, à compter du 1er août 2019;

D'autoriser une dépense de 2 500 \$/mois pour une période de 18-24 mois jusqu'à un montant maximal de 60 000 \$;

D'autoriser le maire et le greffier à signer un bail de 18 à 24 mois avec l'Église Unie Mount Royal (Trustees of Mount Royal United Church);

RESOLUTION N° 19-02-46

Subject : Signing of rental agreement with the Mount Royal United Church (Trustees of Mount Royal United Church).

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the administration to negotiate an agreement and lease with the Mount Royal United Church (Trustees of Mount Royal United Church) for the usage of their installations during the construction of the Town's new Recreation & Sports centre as of August 1st, 2019;

To authorize an expense of \$2,500/month for a period of 18-24 months up to a maximum amount of \$60,000;

To authorize the Mayor and Town Clerk to sign an agreement of 18-24 months with the Mount Royal United Church (Trustees of Mount Royal United Church);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 60 000 \$ aux activités financières de 2019, poste budgétaire 02 710 02 448;

Les crédits requis à cette fin doivent être maintenus dans l'enveloppe budgétaire 2019, 2020 et 2021 de la Ville:

2019 : 12,500 \$
2020 : 30 000 \$
2021 : 17 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge this expenditure up to \$60,000 to the 2019 financial activities, budget item No. 02 710 02 448;

Credits required for this activity to be maintained in the Town's 2019, 2020 and 2021 budgets:

2019 : \$12,500
2020 : \$30,000
2021 : \$17,500.

CARRIED UNANIMOUSLY

39. Bail de location avec l'Église Annunciation (Fabrique of the Parish of the Annunciation)

RÉSOLUTION N° 19-02-47

Objet : Bail de location avec l'Église Annunciation (Fabrique of the Parish of the Annunciation)

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser l'administration à négocier une entente et bail avec l'Église Annunciation (Fabrique of the Parish of the Annunciation) pour l'utilisation de leurs locaux pendant la construction du nouveau centre récréatif et sportif de la Ville, et ce, à compter du 1er août 2019;

D'autoriser une dépense de 2 000 \$/mois pour une période de 18-24 mois jusqu'à un montant maximal de 48 000\$;

D'autoriser le maire et le greffier à signer un bail de 18 à 24 mois avec l'Église Annunciation (Fabrique of the Parish of the Annunciation);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 48 000 \$ aux activités financières de 2019, poste budgétaire 02 710 02 448;

Les crédits requis à cette fin doivent être maintenus dans l'enveloppe budgétaire 2019, 2020 et 2021 de la Ville:

2019 : 10 000 \$
2020 : 24 000 \$
2021 : 14 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-47

Subject : Rental agreement with Annunciation Church (Fabrique of the Parish of the Annunciation).

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the administration to negotiate an agreement and lease with the Annunciation Church (Fabrique of the Parish of the Annunciation) for the usage of their installations during the construction of the Town's new Recreation & Sports centre as of August 1st, 2019;

To authorize an expense of \$2,000/month for a period of 18-24 months up to a maximum amount of \$48,000;

To authorize the Mayor and Town Clerk to sign an agreement of 18-24 months with the Annunciation Church (Fabrique of the Parish of the Annunciation);

To charge this expenditure up to \$ 48,000. to the 2019 financial activities, budget item No. 02 710 02 448;

Credits required for this activity to be maintained in the Town's 2019, 2020 and 2021 budgets:

2019 : \$10,000
2020 : \$24,000
2021 : \$14,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

40. Rejet de la soumission pour le contrat pour l'entretien des terrains de bowling et de croquet

RÉSOLUTION N° 19-02-48

Objet : Rejet de la soumission pour le contrat pour l'entretien des terrains de bowling et de croquet

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser le rejet de la soumission reçue pour l'entretien des terrains de bowling et de croquet pour 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-48

Subject : Rejection of tender for the contract for the maintenance of the lawnbowling and croquet fields

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the rejection of the tender received for the maintenance of the lawnbowling and croquet fields for 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

41. Rejet des soumissions - Travaux de réfrigération au Club de curling

RÉSOLUTION N° 19-02-49

Objet : Rejet des soumissions - Travaux de réfrigération au Club de curling

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De rejeter les soumissions reçues pour le contrat de réfrigération au Club de curling (C-2018-57).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-49

Subject : Rejection of tenders - Refrigeration works at the curling Club

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To reject the tenders received for the refrigeration works at the curling Club (C-2018-57).

CARRIED UNANIMOUSLY

42. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 59, avenue Balfour.

RÉSOLUTION N° 19-02-50

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 59, avenue Balfour.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 59, avenue Balfour, soit le lot 1 682 780, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au Règlement N°1312 sur les dérogations mineures, le vestibule situé à 4,16 m empiétant de 0,34 m dans la marge avant minimale requise de 4,5 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette dérogation mineure légalisera la marge avant non conforme pour le vestibule mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

RESOLUTION N° 19-02-50

Subject : Minor Variance for the property located at 59 Balfour Avenue.

WHEREAS the owner of the immovable property located at 59 Balfour Avenue, being lot 1 682 780, has submitted an application for a minor variance, to legalize, in accordance with the Minor Variance By-law No. 1312, the vestibule located at 4.16 m, encroaching by 0.34 m on the 4.5 m required minimum front setback;

WHEREAS the approval of this application would legalize the vestibule front setback but cannot apply to any future construction;

ATTENDU QUE conformément au Règlement N°1312 sur les dérogations mineures et après délibération en bonne et due forme à la réunion du CCU du 10 août 2018, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé que ladite demande de dérogation mineure soit acceptée;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 4,16 m la marge avant de l'immeuble situé au 59, avenue Balfour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, Philippe Roy, quitte les délibérations à 20 h 32.

Le maire, Philippe Roy, se joint de nouveau aux délibérations à 20 h 34.

43. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 19-02-51

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 1er février 2019:

Plan N°1 : 151, Wicksteed pour « Agrandissement arrière et modification de la façade avant et échantillons »; Sous réserve : option 1.

Plan N°2 : 64, Beverley pour « Modifications des façades extérieures : fenêtres, briques, acrylique et bois au 2ème étage »; Sous réserve : Couleur de mortier approuvée de : Betonix : gris #1501S30 ou gris argenté #15138S30 BrickBelden : Modulaire, Greystone Velours A;

Plan N°3 : 345, Dobie pour « Modifier les fenêtres et le revêtement extérieur »;

Plan N°4: 309, Monmouth pour « Agrandissement, nouveau grenier et terrasse »; Sous réserve : la nouvelle lucarne de toit doit être construite avec un fascia et un surplomb de toit (soffite). Un parapet à la ligne mitoyenne doit être créé pour séparer le toit du drain de pluvial;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its CCU meeting held on August 10, 2018, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To accept, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, to legalize at 4.16 m the front setback of the property located at 59 Balfour Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-02-51

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on February 1st, 2019:

Plan No.1: 151 Wicksteed for "Rear addition and modification to the front façade and samples"; Subject to: option1.

Plan No.2: 64 Beverley for "Modifications to the exterior facades: windows, bricks, acrylic and wood to the 2d floor"; Subject to: Mortar color approved from : Betonix: Grey #1501S30, or Silver Grey #15138S30, Brick Belden: Modular, Greystone Velours A ;

Plan No.3: 345 Dobie for "Modifying windows and the exterior siding";

Plan No.4: 309 Monmouth for "Addition, new attic and deck"; Subject to: the new roof dormer to be built with a fascia and roof overhang (soffit). A parapet at the mitoyen line to be created to separate the roof and rain drainage;

Plan N°5 : 5910, Côte-de-Liesse pour « Modifier une enseigne autonome »;

Plan No.5: 5910 Côte-de-Liesse for "Modifying a post-sign";

Plan N°6 : 555, Mitchell pour « Remplacer les portes d'entrée »;

Plan No.6: 555 Mitchell for "Replacing front doors";

Plan N°7 : 1789, Graham pour « Affichage »; Sous réserve : la bande de vinyle noir dans les fenêtres n'est pas approuvée. Le câblage de l'éclairage « col de cygne » doit être dissimulé derrière le mur extérieur. Le CCU suggère d'augmenter légèrement la hauteur de l'enseigne pour un meilleur positionnement du lettrage et une meilleure proportion sur le fond du panneau;

Plan No.7: 1789 Graham for "Sign"; Subject to: black vinyl band in windows not approved. The wiring for the goose neck lighting to be hidden behind the exterior wall. CCU suggests the height of the sign to be slightly increased for better lettering positioning and proportion on background panel;

Plan N°8 : 2200, Graham pour « Nouvelle marquise et colonnes »;

Plan No.8: 2200 Graham for "New canopy and columns";

Plan N°14 : 2245, McNeil pour « Agrandir porte existante pour porte patio mur latéral »; Sous réserve : la petite marquise doit être retirée ou étendue au-dessus de la nouvelle porte patio;

Plan No.14: 2245 McNeil for "Enlarge the existing door to a side wall patio door"; Subject to: must remove the little canopy or enlarge to extend it over the new patio door;

Plan N°15 : 69, Vivian pour « Modification des ouvertures, lucarne au-dessus du garage, marquise et terrasse »; Sous réserve : un écran d'intimité doit être installé à la limite de la propriété;

Plan No.15: 69 Vivian for " Modification to the openings, dormer above the garage, canopy and terrace"; Subject to: a privacy screen must be installed on the property line;

Plan N°18 : 575, Glengarry pour « Agrandissement - ajout d'une mezzanine sur le toit »; Doit expliquer la solution pour les installations de toit existantes, il semble y avoir une cheminée très proche du nouvel agrandissement;

Plan No.18: 575 Glengarry for "Addition - adding a mezzanine on the roof"; Must explain solution for existing roof installations, there seems to be a chimney very close to new addition;

Plan N°19 : 233, Morrison pour « Nouvelles fenêtres, peindre porte entrée, nouveaux volets, modification porte et fenêtre arrière et peindre façade »;

Plan No.19: 233 Morrison for "New windows, painting front door, new shutters, modifying the door and rear window and painting the facade";

Plan N°20 : 243, Portland pour « Modification d'une demande – Ouvertures, modification et nouvelles »;

Plan No.20: 243 Portland for "Modification to a request – Openings, modification and new";

Plan N°21 : 1960, Kildare pour « Terrasse arrière »;

Plan No.21: 1960 Kildare for "Rear deck";

Plan N°23 :2285, McNeil pour « Agrandissement arrière d'un étage »;

Plan No.23: 2285 McNeil for "One storey rear addition";

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 15 février 2019:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on February 15, 2019:

Plan N°1 : 76, Kenaston pour « Terrasse – contruite sans permis »;

Plan No.1: 76 Kenaston for "Deck – built without permit";

Plan N°2 : 1100, Beaumont pour « Enseigne appliquée – Alta Sciences »;

Plan No.2: 1100 Beaumont for "Wall-mounted sign – Alta Sciences";

Plan N°3 : 1200, Beaumont pour « Enseigne appliquée – Alta Sciences »;

Plan No.3: 1200 Beaumont for "Wall-mounted sign – Alta Sciences";

Plan N°5 : 2305, Rockland pour « Ajout pour les escaliers et un ascenseur et nouvelle fenêtre »;

Plan N°6 : 20, Montgomery pour « Phase 2 - Réfection de certaines façades et perrons/colonnes »; Sous réserve: Indiana pour les colonnes et Caledonia pour les perrons et les escaliers;

Plan N°7 : 2358, Lucerne pour « Enseigne appliquée Baccaro – Modification aux permis émis »;

Plan N°8 : 164, Surrey pour « Agrandissement arrière – Modification au permis émis - Couleur »; Sujet à: La couleur du solarium doit être Gentex #559 – Kaki;

Plan N°9 : 415, Leacross pour «Terrasse »; Avant de délivrer un permis, une vérification de l'emplacement des fenêtres montrées au-dessous du balcon;

Plan N°10 : 566 Kindersley pour « Nouvelle maison – démolition déjà accordée »; Sous réserve : option N°1;

Plan N°11 : 1201, Laird pour « Enseignes appliquées »;

Plan N°13 :205, Bates pour « Nouvelle construction – Modification à une demande approuvée – Façades »;

Plan N°14 : 151, Wicksteed pour « Retrait d'une fenêtre au sous-sol pour un projet d'agrandissement arrière et modification de la façade avant et échantillons »;

Plan N°15 : 148 Portland pour « Peindre les revêtements extérieurs : crépi, soffites, fascias, boiserie, cadrage »; Gentek- "Sandalwood L/G #11;

Plan N°16 : 477, Kindersley pour « Modification au permis /mis: ajout d'une fenêtre en saillie sur la façade avant, agrandir 2 fenêtres latérales, retrait des marches extérieures, ajout d'un saut de loup et deux puits de lumière;

Plan N°17 : 1445, Graham pour « Enseigne appliquée »;

Plan N°18 : 947, Moncrieff pour « Nouvelle maison- Démolition déjà accordée et l'approbation du panneau des échantillons »;

Plan N°19 : 8500, Décarie pour « Nouvelle porte d'entrée sur la façade avant »;

Plan N°20 : 431 Mitchell pour « Terrasse en bois dans la cour arrière »;

Plan N°23 : 52, Wicksteed pour « Agrandissement latéral et arrière »; Doit soumettre un panneau des échantillons et élévations pour approbation finale;

Plan No.5: 2305 Rockland for "Addition for stairs and an elevator and new window";

Plan No.6: 20 Montgomery for "Phase 2 – Repairing some facades and stoops/columns"; Subject to: Indiana for columns and Caledonia for landings and stairs.

Plan No.7: 2358 Lucerne for "Wall-mounted sign – Baccaro – Modifications to issued permit";

Plan No.8: 164 Surrey for "Rear addition – Modification to issued permit - Color"; Subject to: Solarium's color must be Gentex #559 – Khaki;

Plan No.9: 415 Leacross for "Deck"; Before issuing permit a verification of location of windows shown below balcony;

Plan No.10: 566 Kindersley for "New home – Demolition already granted"; Subject to : Option #1

Plan No.11: 1201 Laird for "wall-mounted signs";

Plan No.13: 205 Bates for "New building – modification to an already approved request - Facades";

Plan No.14: 151 Wicksteed for "Removing a basement window for a rear addition project and modification to the front façade and samples";

Plan No.15: 148 Portland for "Painting exterior sidings: stucco, soffites, fascias, woodwork, framing"; Gentek- "Sandalwood L/G #11;

Plan No.16: 477 Kindersley for "modification to permit issued: adding a bay-window to the front façade, enlarging two side windows, removing exterior steps and adding a light well and two skylights;

Plan No.17: 1445 Graham for "Wall-mounted sign";

Plan No.18: 947 Moncrieff for "New home – Demolition already granted and approval of Sample board";

Plan No.19: 8500 Decarie for "New front door to the front facade";

Plan No.20: 431 Mitchell for "Wood deck in the rear yard";

Plan No.23: 52 Wicksteed for "Side and rear addition"; Must submit samples' board with labeled elevations for final approval;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 1er février 2019:

Plan N°12 : 2245, Sunset pour « Nouvelle construction – Travaux en cours »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les plans doivent être retravaillés pour atteindre le style proposé. Aucune attention n'a été portée au respect des commentaires précédents. Le projet manque de détails et de raffinement. Il est nécessaire de corriger les ouvertures sur la façade avant: re-proportionner les fenêtres et / ou les ouvertures des extrémités. La distance entre les ouvertures et la paroi latérale doit être corrigée (augmentée). Le soffite du toit doit être abaissé pour donner un aspect plus horizontal et pourra corriger les grandes proportions de la fenêtre avant. La marquise horizontale doit être plus détaillée afin de montrer les jointures et les encadrements / moulures; semble imposant sans cadre et irréaliste à construire tel que dessiné. La façade arrière doit être retravaillée pour créer un intérêt. Les grandes ouvertures au rez-de-chaussée ne sont pas acceptées. Diviser le mur arrière en 3 baies; créer de l'intérêt en regroupant la baie du milieu avec les ouvertures des fenêtres des étages inférieur et supérieur. Il est suggéré de créer un lien entre la façade arrière et la façade avant. »;

Plan N°17 : 749, Marlboro pour « Agrandissement au-dessus du garage, modification des ouvertures et terrasse »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Revoir le nouveau toit proposé. Corriger la marquise existante sur le plan. Manque des informations sur les plans : indiquer en « shadow » les ouvertures existantes qui vont être obstruées et indiquer quelle brique va être utilisée, il arrive quoi avec les fenêtres latérales et arrières, détail de la porte de garage proposée. La fenêtre proposée au-dessus de la porte de garage ne fonctionne pas ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on February 1st, 2019:

Plan No.12: 2245 Sunset for "New building – Works undergoing"; REFUSED for the following reasons: "The plans are to be reworked to achieve the proposed style. No attention has been taken to respect the previous comments. There is a lack of details and refinement to the project. It is required to correct the openings on front façade: re-proportion the windows and/or the openings on the ends. Correct the distance of openings to the side wall (increase). Lower the roof soffit to give a more horizontal look which can correct wide front window proportion. The horizontal canopy to be detailed further to show seams and framing/moldings; looks chunky without framing and unrealistic to build as shown. The rear façade needs to be reworked to create interest. The big openings on ground floor are not accepted. Break up the back wall in 3 bays; create interest by grouping the middle bay with the lower and upper storeys' window openings. Suggested to create a relation between rear and front façade.";

Plan No.17: 749 Marlboro for "Addition above the garage, modifications to the openings and deck"; REFUSED for the following reasons: "Revise the new proposed roof. Correct the existing canopy on the drawings. Lack of information on the plans: indicate in "shadow" the existing openings that will be obstructed and show which brick will be used, what happens with the side and rear windows, details of the proposed garage door. The proposed window above the garage door does not work".

CARRIED UNANIMOUSLY

44. Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

RÉSOLUTION N° 19-02-52

Objet : Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, la lettre d'entente No MR 2019-0001 avec LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-52

Subject : Signature of the letter of intent with the syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize the Mayor and the Town Clerk to sign, on behalf of the Town, the letter of intent No. MR 2019-0001 with LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP),

CARRIED UNANIMOUSLY

45. Adoption du Règlement no 1384-36 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

RÉSOLUTION N° 19-02-53

Objet : Adoption du Règlement no 1384-36 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1384-36 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 28 janvier 2019;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1384-36 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-53

Subject : Adoption of By-law No. 1384-36 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1384-36 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs was preceded by a filing and by a notice of motion given on January 28, 2019;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt By-law No. 1384-36 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs.

CARRIED UNANIMOUSLY

46. **Adoption du second Projet de règlement no 1441-3 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimum et au coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimum dans la zone C-214-A**

RÉSOLUTION N° 19-02-54

Objet : Adoption du second Projet de règlement no 1441-3 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimum et au coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimum dans la zone C-214-A

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), le second Projet de règlement n° 1441-3 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimum et au coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimum dans la zone C-214-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-02-54

Subject : Adoption of second Draft By-law No. 1441-3 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the minimum floor area ratio (CES) and minimum coverage ratio (COS) for the zone C-214-A

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (C.Q.L.R., Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1441-3 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the minimum floor area ratio (CES) and minimum coverage ratio (COS) for the zone C-214-A.

CARRIED UNANIMOUSLY

47. **Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération**

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

48. **Orientations du conseil au conseil d'agglomération**

RÉSOLUTION N° 19-02-55

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2019 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

RESOLUTION N° 19-02-55

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the February 28, 2019 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R., chapter E-20.001);

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2019 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the February 28, 2019 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

49. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

50. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 51 et 10 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 40.

51. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 19-02-56

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 19-02-56

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To close meeting at 21:40.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy